

Coddy peut assister dans leur obtention, potentiellement à un coût supplémentaire pour le client.

Conditions Générales de Vente de Coddy

Par la réservation, un contrat est conclu entre le client et Coddy SRL, BE 0698 613 596, ayant son siège établi à 36 Avenue de Tervueren, 1040 Bruxelles (Belgique) (ci-après dénommé « Coddy »), selon les clauses des Conditions Générales ci-dessous (ci-après « Conditions Générales »).

Article 1 : Définitions

Activité : Une activité désigne une expérience de team building ou une sortie scolaire, conçue pour être engagée et immersive, faisant appel à diverses compétences en groupe.

Organisateur : Coddy est une entreprise qui gère ses propres licences et crée ses propres Activités sans dépendance à des partenaires externes pour leur utilisation.

Partenaires : Des entités ou individus externes avec lesquels Coddy collabore pour la fourniture de services complémentaires ou l'animation des activités. Ces partenaires sont sélectionnés selon des critères de qualité et d'efficacité définis par Coddy.

Client : Toute personne, société ou organisation qui fait une réservation pour une Activité avec Coddy. Le client est responsable de la communication avec Coddy et du respect des Conditions Générales.

Réservation : la confirmation par laquelle le Client atteste, via le site web de Coddy, email, chat en ligne, site partenaire, ou téléphone, son intention de participer à une activité organisée par Coddy SRL, conformément à ces Conditions Générales. Cette réservation implique l'acceptation pleine et entière des Conditions Générales.

Article 2: Organisation des Activités

Par la réservation confirmée par écrit via email, le Client reçoit le droit de participer à l'activité choisie, aux jours, heures et lieu spécifiés, avec un nombre minimum de 20 participants.

Le nombre de participants peut être ajusté, à la hausse ou à la baisse, jusqu'à sept jours avant l'événement.

Coddy prend en charge l'organisation concrète de l'activité, qui comprend, de manière non exhaustive

- La préparation et le lancement de l'activité. Pour l'offre Premium, un animateur est présent pour lancer la partie, tandis que pour l'offre Pro, les joueurs lancent eux-mêmes la partie de manière autonome en utilisant leur smartphone personnel.
- La détermination du site sur lequel l'activité sera réalisée et la configuration des postes de jeu, si applicable.
- Les activités sont généralement réalisées sans besoin d'autorisations spéciales des autorités compétentes. Toutefois, si de telles autorisations sont nécessaires,

Article 3 : Prix et Paiement

Prix : Les prix des activités sont indiqués dans l'offre spécifique ou sur le site web de Coddy. Ces prix incluent tous les services décrits pour chaque offre (Pro ou Premium) sans frais supplémentaires pour l'utilisation de matériel personnel (smartphones des participants).

Coddy se réserve le droit de modifier les prix à tout moment, mais les réservations confirmées seront honorées aux prix initialement convenus.

Confirmation de Réservation et Paiements : Un acompte de 60% du prix total est requis au moment de la confirmation de la réservation pour assurer la tenue de l'activité aux conditions et au prix convenus.

Le solde restant, soit 40% du prix total, doit être réglé au plus tard sept jours avant la date de l'activité, ajusté selon le nombre final de participants confirmé à cette échéance. Cette facture sera désignée comme la **Facture de Solde**.

Modifications par le Client : Le client peut modifier le nombre de participants jusqu'à sept jours avant l'activité. Le client est tenu de payer le prix conformément au nombre de joueurs prévus, même si le nombre de participants effectifs est moindre.

- Si le nombre de participants est ajusté à la baisse, mais reste au-dessus du minimum requis de 20, le prix sera recalculé en conséquence et reflété dans la **Facture de Solde**.
- Toute réduction du nombre de participants en dessous du minimum requis (20 participants) sera facturée au nombre minimum de participants

Si, le jour de l'événement, le nombre de participants s'avère plus haut que le nombre prévu, une facture d'ajustement sera émise vers le Client aux mêmes conditions.

Annulation et Remboursement : Les annulations faites par le client plus de sept jours avant l'événement permettront un remboursement intégral de l'acompte déjà versé.

Pour les annulations moins de sept jours avant l'événement, l'acompte reste acquis à Coddy.

En cas d'annulation par Coddy, pour quelque raison que ce soit, un remboursement complet, y compris l'acompte, sera effectué.

Paiements et Pénalités de Retard : Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, carte de crédit, ou via des plateformes de paiement en ligne spécifiées dans l'offre ou la facture.

En cas de retard de paiement, la première lettre de rappel est gratuite et envoyée au client qui dispose alors de 14 jours supplémentaires pour régler la facture.

Pour les retards persistants après ce délai, les pénalités suivantes s'appliquent :

- **Pour un solde dû ≤ 150 EUR** : Frais de rappel de 20 EUR.

- **Pour un solde dû > 150 EUR et ≤ 500 EUR** : Frais de rappel de 30 EUR plus 10% du montant qui dépasse 150 EUR.
- **Pour un solde dû > 500 EUR** : Frais de rappel de 65 EUR plus 5% du montant qui dépasse 500 EUR, jusqu'à un maximum de 2000 EUR en frais totaux.

Article 4 : Dispositions concernant la Santé et le Comportement du Client et des Participants

Santé et Sécurité : Les participants doivent être en bonne santé physique et mentale pour participer aux activités proposées par Coddy. Il est interdit de participer aux activités sous l'influence d'alcool, de drogues, ou de médicaments qui pourraient altérer la capacité de jugement.

Coddy se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne jugée inapte à participer en toute sécurité à l'activité

Comportement des Participants : Les participants doivent se comporter de manière responsable et respectueuse envers les autres participants, les animateurs, et toutes les personnes tierces impliquées.

Il est interdit de troubler l'ordre public, d'imiter des actions qui pourraient être interprétées comme menaçantes, ou de commettre des actes qui pourraient être perçus comme dangereux ou illégaux.

Les participants sont attendus de suivre les instructions données par les animateurs ou par le système de jeu lui-même tout au long de l'activité.

Utilisation des Équipements Personnels : Les participants sont responsables de l'utilisation correcte de leur équipement personnel (principalement smartphones) utilisé dans les jeux. Coddy n'est pas responsable des dommages, pertes ou fonctionnement incorrect des appareils personnels pendant l'activité.

Tout matériel fourni par Coddy pour l'activité doit être utilisé conformément aux instructions données et retourné en bon état. En cas de dommage ou de perte du matériel fourni, le Client sera tenu responsable et des frais de remplacement ou de réparation pourront être facturés.

Respect des Lieux : Les participants doivent respecter les lieux où se déroulent les activités. Tout dommage causé à des propriétés, qu'elles soient privées ou publiques, peut entraîner des sanctions financières pour lesquelles le Client responsable sera facturé.

Article 5 : Matériel

Utilisation du Matériel Personnel : Les participants utiliseront leur propre smartphone ou dispositif personnel pour participer aux activités. Coddy ne fournira pas de matériel électronique mais peut, selon l'offre choisie, fournir ou faire fournir par des partenaires des accessoires ou supports physiques nécessaires pour l'activité.

Les participants sont responsables de la charge complète de leur dispositif et de sa maintenance en bon état de fonctionnement pendant l'activité.

Fourniture de Matériel par Coddy ou Partenaires : Pour certaines activités, spécifiquement celles sous l'offre Premium, Coddy ou ses partenaires peuvent fournir des matériaux supplémentaires nécessaires pour l'activité (ex : éléments de jeu physiques, tablettes ou smartphones, accessoires de décoration, etc.).

Tout matériel fourni par Coddy ou par ses partenaires reste la propriété de l'entité fournisseuse et doit être retourné à la fin de l'activité dans l'état où il a été reçu, sauf usure normale. Les participants seront responsables des dommages ou pertes de matériel pendant l'activité et des frais de remplacement ou réparation pourront être imposés.

Responsabilité des Dommages : En cas de dommage ou de perte du matériel fourni par Coddy ou ses partenaires, le client sera tenu responsable et devra couvrir les coûts de remplacement ou de réparation.

Coddy et ses partenaires prendront les mesures nécessaires pour assurer que le matériel fourni est en bon état de fonctionnement et apte à l'usage prévu. Toutefois, ni Coddy ni ses partenaires ne seront responsables des interruptions ou défaillances techniques qui ne sont pas directement attribuables à des défauts de matériel fournis.

Instructions d'Utilisation : Des instructions claires sur l'utilisation du matériel seront fournies par Coddy ou ses partenaires avant le commencement de l'activité. Il est impératif que toutes instructions soient suivies scrupuleusement par les participants pour garantir la sécurité et le bon déroulement de l'activité.

Article 6 : Durée et Terme de l'Activité

Durée Prévue : Chaque activité organisée par Coddy est prévue pour une durée spécifique mentionnée dans l'offre, sur le site web ou lors de la confirmation de la réservation. Les participants sont attendus à respecter le timing alloué pour garantir une expérience fluide et organisée.

Ponctualité : Les participants doivent arriver au lieu de l'activité au moins 15 minutes avant l'heure de début prévue pour permettre un démarrage en temps réel de l'activité. Un retard de la part des participants peut entraîner une réduction du temps de jeu, sans possibilité de remboursement ou d'extension de la durée.

Extensions et Modifications : Toute demande d'extension de la durée d'une activité ou de modification du terme prévu doit être soumise à Coddy au moins 48 heures avant l'heure de début de l'activité pour les participants de la formule Premium. Pour la formule Pro, les participants peuvent démarrer l'activité à leur convenance sans préavis, sauf indication contraire dans les termes de l'offre.

L'acceptation de modifications pour la formule Premium est à la discrétion de Coddy et peut nécessiter un ajustement des coûts.

Interruptions et Annulations : Si l'activité est interrompue due à des circonstances imprévues non imputables à Coddy ou ses partenaires, le Client de la formule Premium pourra reprogrammer à une nouvelle date sans frais supplémentaires, à condition de prévenir Coddy au moins 48 heures à l'avance, sauf en cas de force majeure.

Coddy se réserve le droit d'annuler ou de modifier les termes de l'activité pour des raisons valables et en informera les participants aussi rapidement que possible.

Article 7 : Plaintes

Procédure de Plainte : Les clients ou participants qui souhaitent formuler une plainte relative à une activité doivent le faire par écrit, adressée à Coddy, dans un délai de sept jours ouvrables suivant la date de l'activité. La plainte doit inclure des détails précis sur le problème rencontré et toute preuve pertinente (photos, vidéos, témoignages).

Réponse de Coddy : Coddy s'engage à traiter toutes les plaintes de manière professionnelle et à fournir une réponse formelle dans un délai de 14 jours ouvrables à partir de la réception de la plainte. Cette réponse peut inclure des propositions de résolution, des remboursements partiels ou complets, ou d'autres compensations, selon la nature de la plainte et les termes de l'offre souscrite.

Suivi des Plaintes : En cas de nécessité d'investigations supplémentaires, Coddy peut prolonger le délai de réponse jusqu'à 30 jours ouvrables pour assurer une analyse complète et équitable. Les clients seront informés de tout retard dans le traitement de leur plainte.

Résolution des Plaintes : Coddy vise à résoudre les plaintes à la satisfaction du client, en se basant sur l'équité et les pratiques de bonne gestion. Les décisions finales sur les plaintes seront prises en considération des preuves disponibles, des témoignages des participants, et des conditions générales de l'activité.

Article 8: Responsabilité

Exonération de Responsabilité : Le client garantit que chaque participant dispose d'une assurance en responsabilités appropriée, y compris mais non limité à une assurance familiale et une assurance maladie, et, si applicable, que les travailleurs indépendants sont en ordre de paiement de leur Sécurité sociale. Coddy ne sera pas responsable des incidents ou dommages subis qui ne seraient pas couverts par de telles assurances.

Si une assurance adéquate fait défaut, le client sera tenu seul responsable des dommages non couverts.

Responsabilité des Participants : Les participants sont responsables, de manière solidaire et indivisible, pour tous les engagements pris en vertu de cette convention. Cela inclut la responsabilité pour tout dommage qu'ils pourraient causer durant l'activité à des biens ou à des tiers.

Coddy ne sera pas responsable des infractions aux règles de sécurité ou autres violations légales commises par le client ou les participants. Les participants sont attendus à suivre toutes les règles et instructions données pour l'activité afin de maintenir un environnement sûr pour tous.

Responsabilité pour les Équipements Fournis : Tant Coddy que ses partenaires qui peuvent fournir du matériel pour les activités garantissent que ce matériel est en bon état de fonctionnement et apte à l'usage prévu. Cependant, Coddy ne sera pas responsable des défaillances matérielles qui ne sont pas attribuables à un défaut de fourniture ou à un manque de maintenance appropriée de leur part.

Article 9: Annulation

Force Majeure : Coddy s'efforce de respecter toutes les dispositions établies dans cette convention, incluant les prestations, le personnel, les activités (y compris celles fournies par des partenaires), et l'organisation générale des services. Toutefois, en cas de force majeure, telle que des grèves, conditions météorologiques extrêmes, défauts techniques, accidents, ou matériel endommagé, Coddy se réserve le droit d'annuler une activité ou de proposer une alternative.

Si une alternative est proposée et que le client la rejette, Coddy sera déchargée de toute obligation envers le client concernant cette activité spécifique. Dans ce cas, le client n'aura droit à aucun dédommagement ou remboursement autre que la possibilité de reprogrammer l'activité à une nouvelle date sans frais supplémentaires.

Annulation par le Client : Si le client souhaite annuler l'activité, les conditions suivantes s'appliquent :

1. Annulation plus de sept jours avant l'activité : remboursement de 100% de l'acompte versé.
2. Annulation moins de sept jours avant l'activité : l'acompte et tout autre versement reste acquis à Coddy, et aucun remboursement n'est possible. L'activité pourra être re-programmée.

Annulation par Coddy : En cas d'annulation par Coddy pour des raisons autres que la force majeure (par exemple, manque de participants ou indisponibilité des partenaires), Coddy offrira soit un remboursement complet de tous les paiements effectués, soit la possibilité de reprogrammer l'activité à une date ultérieure, à la discrétion du client.

Article 10: Vie Privée

Utilisation des Données du Client et des Participants : Le client accepte que Coddy utilise les photos, fragments audio et vidéos pris avant, pendant et après l'activité, à des fins promotionnelles.

Le client déclare, en son nom et en celui des autres participants, qu'il est d'accord pour que leur position soit relevée durant l'activité et que les autres participants en prennent connaissance, uniquement dans le but de l'activité et pour la durée de celle-ci ou jusqu'au retour du matériel.

Le client déclare également que, pour des raisons promotionnelles, les données de l'activité, y compris la position des participants, peuvent être suivies par des tiers via internet. Toutefois, l'identité du client et des participants ne sera pas révélée à des tiers.

Traitement des Données Personnelles : Coddy ne peut utiliser les données du client et/ou des participants qu'à des fins en rapport avec l'activité et pour autant que ce soit nécessaire, et si cette utilisation a lieu au profit du client, selon les instructions du client.

Par exception, Coddy :

1. a) Ne transférera pas les données personnelles à des tiers, à moins que cela ne soit explicitement imposé ou autorisé par la loi ;
2. b) Préviendra le client de toute obligation ou demande de communiquer des données personnelles à des tiers ;
3. c) Ne copiera pas les données personnelles, sauf pour des raisons de back-up nécessaire à la prestation de services ;

4. d) Ne conservera aucune donnée personnelle plus longtemps que la durée nécessaire à la réalisation de l'activité et au suivi de celle-ci ;
5. e) Restreindra l'accès aux données aux collaborateurs de Coddy qui ont besoin de ces données dans le cadre des services ou de la réalisation de l'activité, et qui se sont engagés à les traiter en respectant la législation applicable.

Droit de Suppression des Données : Coddy permet à chaque participant de supprimer ou anonymiser ses données personnelles via son compte client. Cette suppression peut être effectuée à tout moment et Coddy s'assure que toutes les données supprimées ne sont pas conservées sans nécessité.

Article 11: Droit de Propriété

Propriété Intellectuelle : Tous les droits de propriété intellectuelle concernant les logiciels utilisés, le concept des activités, les noms de domaines, les dénominations des activités, le design des activités, etc., restent la propriété intégrale de Coddy. Aucune de ces propriétés ne peut être copiée, modifiée, ou utilisée sans l'autorisation préalable de Coddy.

Toute modification ou création de contenu exclusif pour le client lors des activités reste la propriété intégrale de Coddy. Coddy conserve tous les droits, y compris les droits de commercialisation géographique illimitée, de ce contenu. Cette disposition s'applique quelles que soient les spécificités ou les demandes personnalisées du client.

Restrictions sur la Modification : Toute transformation, modification ou adaptation des propriétés intellectuelles de Coddy sans l'accord explicite de Coddy est strictement interdite. Cela inclut, mais n'est pas limité à, les logiciels, les concepts de jeu, les matériaux graphiques et les textes.

Exclusivité du Contenu : Le contenu développé et fourni pour les activités par Coddy, y compris, sans limitation, les textes, les scripts des jeux, les graphiques, et les interfaces interactives, reste exclusivement la propriété de Coddy. Ce contenu ne peut être utilisé par d'autres parties sans une autorisation écrite préalable de Coddy.

Article 12: Résolution de Conflits

Applicabilité du Droit Belge : En cas de conflits concernant ce contrat, y compris son interprétation, son application, et les questions de paiements, le droit belge sera exclusivement applicable pour régler ces différends.

Juridiction Compétente : Les tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents pour juger tout conflit entre Coddy et un client ou participant. Cette spécification garantit que toute procédure légale reste dans une juridiction prévisible et centralisée, facilitant ainsi la gestion des litiges.

Détails Importants sur les Conflits :

Prix : Les prix des activités de Coddy sont explicitement indiqués sur l'offre spécifique ou le site web de Coddy, y compris tous les services décrits pour chaque offre, sans frais supplémentaires pour l'utilisation de matériel personnel. Coddy se réserve le droit de modifier ces prix à tout moment, mais les réservations confirmées seront honorées aux prix initialement convenus.

Confirmation de Réservation et Paiements : Un acompte de 60% du prix total est requis lors de la confirmation de la réservation pour garantir la tenue de l'activité. Le solde de 40% doit être réglé sept jours avant l'activité, ajusté au nombre final de participants, et est documenté dans la **Facture de Solde**.

Modifications par le Client : Les clients peuvent ajuster le nombre de participants jusqu'à sept jours avant l'activité. Le prix final ajusté reflétera ces changements, mais ne descendra pas en dessous du prix pour le minimum requis de 20 participants.

Annulation et Remboursement : Les clients annulant plus de sept jours avant l'événement sont remboursés à 100% de leur acompte. Les annulations moins de sept jours avant l'événement ne donnent lieu à aucun remboursement de l'acompte. Si Coddy annule l'activité pour une raison quelconque, un remboursement complet, y compris l'acompte, est effectué.

Paiements : Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, carte de crédit, ou via des plateformes de paiement en ligne. Des pénalités de retard sont appliquées sur tout montant impayé après l'échéance spécifiée.

Article 13 : Intégralité du Contrat

Complétude du Contrat :

Ces Conditions Générales, ainsi que toute offre et les Conditions Particulières explicitement approuvées par écrit par Coddy, constituent l'intégralité du contrat entre Coddy et le client. Ce contrat remplace tout autre accord, communication, ou arrangement antérieur entre les parties concernant son objet.

Validité des Clauses : Si une ou plusieurs clauses de ce contrat sont jugées non valides ou déclarées telles en vertu de la loi, d'un règlement ou suite à une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres clauses garderont toute leur force et portée, et la validité du contrat dans son ensemble ne sera pas affectée.

Modification des Clauses :

Aucune modification des clauses de ce contrat ne sera effective sans l'accord écrit et explicite de Coddy. Les modifications doivent être rédigées et signées par les représentants autorisés de Coddy et le client. Ce contrat ne peut pas être modifié de manière unilatérale dans le bon de commande du client ou par tout autre document non approuvé expressément par Coddy.